

COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUTE MAURIENNE VANOISE
DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 07 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 07 décembre à 20 heures 30, le Conseil communautaire dûment convoqué s'est réuni au siège de la Communauté de communes sous la Présidence de Monsieur Christian SIMON.

La convocation a été envoyée en date du 30 novembre 2022.

Présents : Jacques ARNOUX, Pierre VALLERIX (suppléant de Roland AVENIERE), Stéphane BECT, Maurice BODECHER, Stéphane BOYER, Jean-Marc BUTTARD, Yann CHABOISSIER, François CHEMIN, Éric FELISIAK, Humberto FERNANDES, Nathalie FURBEYRE, Gilles MARGUERON, Denise MELOT, Jacqueline MENARD, Jean-Claude RAFFIN, Maryvonne ROBIN, Christian SACCHI, Erica SANDFORD, Karin THEOLIER, Thierry THEOLIER, Jérémy TRACQ.

Absents : Natacha BRENIER, François CAMBERLIN, Christian CHIALE, Agnès BALZER, Christian FINAS, Marc KONAREFF, Laure MAURETTE.

Procurations : Natacha BRENIER à Erica SANDFORD
François CAMBERLIN à Denise MELOT
Laure MAURETTE à Jean-Claude RAFFIN

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 22

Nombre de pouvoirs : 03

Nombre de votants : 25

Monsieur Pierre VALLERIX a été désigné secrétaire de séance.

Objet : Projet Petite Enfance / Enfance / Jeunesse 2023-2026

- **Convention Territoriale Globale et Convention d'objectifs et de financement Caisse d'Allocations Familiales de la Savoie**

Monsieur Jean-Marc BUTTARD, Vice-président, rappelle à l'assemblée que le « Contrat Territorial Jeunesse » et le « Contrat Enfance Jeunesse » signés par la Communauté de communes Haute Maurienne Vanoise pour la période 2019-2022 arrivent à échéance.

Pour la période 2023/2027, de nouveaux dispositifs sont proposés par les partenaires :

- Contrat Territorial Jeunesse 2023-2027 avec le Département de la Savoie
- Convention Territoriale Globale 2023-2026 avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Savoie.

La Convention Territoriale Globale signée pour 4 ans définit, sur la base d'un diagnostic territorial partagé, les enjeux et objectifs du territoire dans les champs d'intervention et objectifs partagés suivants :

Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale

- Poursuivre la structuration d'une offre diversifiée en direction de la petite enfance
- Poursuivre la structuration d'une offre diversifiée en direction des enfants

Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes

- Compenser les charges familiales et accompagner les parents dans leur rôle
- Contribuer à l'égalité des chances en matière de réussite scolaire et renforcer le lien entre les familles et l'école
- Faciliter l'autonomie des jeunes, élément de passage à l'âge adulte

Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie

- Faciliter l'intégration des familles dans la vie collective et citoyenne

Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle

- Soutenir les personnes et les familles confrontées au handicap
- Aider les familles confrontées à des événements ou des difficultés fragilisant la vie familiale

Les collectivités compétentes sont signataires de la convention globale.

Des conventions d'objectifs et de financement sont ensuite signées avec les différentes structures gestionnaires d'accueils et/ou de services et en charge de la mise en œuvre opérationnelle des actions. La CCHMV coordonne l'élaboration et le dépôt des dossiers.

En perspective de l'élaboration de ces nouveaux dispositifs, un Comité de Pilotage a été mis en place et des groupes de travail ont été constitués et se sont réunis au printemps 2022. Les réflexions ont permis d'enrichir également le diagnostic territorial en lien basé sur l'analyse des besoins sociaux réalisé par le CIAS HMV.

Présentation des enjeux, objectifs du projet défini et des actions qui seront présentées dans le cadre de la Convention Territoriale Globale.

Les enjeux, objectifs et actions suivants ont été définis pour le territoire :

- **Maintenir la structuration d'une offre d'accueils Petite Enfance – Enfance – Jeunesse diversifiée, accessible en répondant aux besoins du territoire**

Soutenir les accueils existants et leur complémentarité de 0 à 17 ans**Prendre en compte les évolutions et les besoins spécifiques**

- Confortement de l'ALSH Jeunesse sur tout le territoire et à destination de toutes les tranches d'âges
- Confortement des ALSH Enfance sur tout le territoire
- Confortement des structures et services d'accueil Petite Enfance
- Etude d'opportunité et de faisabilité sur les perspectives d'évolution de la compétence Petite Enfance à l'échelle du territoire

- **Coordonner et accompagner les acteurs**

Créer un réseau pour faciliter les échanges, mutualisations et interactions entre tous les acteurs et partenaires socio-éducatifs**Soutenir les professionnels**

- Appui aux missions de coordination actuelles Petite Enfance / Enfance et Jeunesse
- Réflexion prospective / Réorganisation de la coordination et animation globale de la politique Petite Enfance/Enfance/Jeunesse
- Animation d'un réseau territorial Enfance Jeunesse Familles
- Développement de la mutualisation inter-structures dans la gestion des ressources humaines et des compétences

- **Accompagner et faciliter les parcours sur le territoire**

Accompagner les familles, les enfants et les jeunes

- Programmation d'actions de prévention, information et soutien à la parentalité

- Accompagnement au développement de permanences de proximité des structures et réseaux de santé/soins/prévention
- Structuration et coordination de l'accompagnement à la scolarité/aides aux devoirs sur l'ensemble du territoire
- *Pérennisation des actions de médiation et actions culturelles envers les jeunes - POUR MEMOIRE dans cadre politique culturelle de la CCHMV*

Faciliter le parcours et l'installation des familles et des jeunes sur le territoire

- Mise en place d'outils de communication et de valorisation du territoire dynamiques, simples et accessibles, recensant toutes les informations -en lien avec la Maison France Services : à destination des familles – à destination des jeunes
- Développement de sorties et temps forts intégrateurs, favorisant le lien social et intergénérationnel
- *Actions facilitant le logement à l'année – POUR MEMOIRE – dans cadre politique Habitat définie par la CCHMV*

- **Favoriser l'intégration des jeunes dans leur territoire, son appropriation et leur insertion sociale, citoyenne et professionnelle**

Intégrer les jeunes dans leur territoire

- Création d'un « Pass Jeunes » territorial facilitant activités/loisirs/culture/mobilité/commerces et services
- Intégration d'actions citoyennes dans les actions des accueils, de la SIJ et des projets collectifs

Accompagner les jeunes

- Confortement de la Structure Information Jeunesse
- Accompagnement de projets collectifs jeunes dans et en dehors des accueils Jeunesse.
- Pérennisation des actions d'insertion : Chantiers Jeunes / Formations

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet, il est proposé à l'assemblée de valider les enjeux et objectifs globaux du projet Petite Enfance / Enfance / Jeunesse et d'autoriser la signature des conventions d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales en lien avec les différentes structures d'accueils et actions gérées par le CIAS HMV.

Monsieur le Président demande à l'assemblée de délibérer.

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Valide** le projet global Petite Enfance / Enfance / Jeunesse du territoire présenté ci-avant pour la période 2023-2026 ;
- **Autorise** Monsieur le Président, ès-qualités, à signer tous les documents et engager toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre des conventions d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Savoie pour la période 2023-2026 ;
- **Charge** Monsieur le Président de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en Conseil communautaire en séance de ce jour.

Pour copie conforme, Modane, le 09 décembre 2022.

Le Président
Christian SIMON